

**BIGANOS.** Les élus des communes du Bassin veulent réguler la circulation des quads en forêt et sur les dunes. Ils envisagent une réglementation commune

## Les quads sous surveillance

■ Bernadette  
Dubourg

Les seize communes du bassin d'Arcachon (à l'exception de la ville d'Arcachon, peu concernée par le sujet), sont exaspérées par la circulation sauvage et souvent désastreuse des quads en forêt ou sur les dunes. Mercredi après-midi, les maires ou leurs représentants se sont assis autour de la même table, dans la salle du conseil de Biganos, autour du sous-préfet Thierry Rogelet, pour envisager une politique et des actions communes afin de contrôler et réguler la présence de ces engins motorisés sur les chemins ouverts au public dans leur commune.

Les doléances sont nombreuses depuis le développement de ce sport-loisir : les quads sont bruyants, détruisent la dune, abiment la forêt, font courir des risques à la faune et la flore.

**L'exemple de Biganos.** Biganos était tout indiqué pour accueillir cette réunion, puisque la commune donne l'exemple. Sous l'impulsion, notamment, de Bruno Lafon, avec sa triple casquette d'élue municipal, président de la DFCI et membre du conseil syndical du parc naturel, Biganos réfléchit depuis plus d'un an à la double possibilité d'une signalisation des chemins et une réglementation de la circulation.

Bruno Lafon montre ainsi une carte de la commune où les chemins qui pourraient être interdits aux quads serpentent en rouge et les "autorisés" en vert. Il ne restait plus qu'à prendre un arrêté municipal.

"Nous n'avons cependant pas voulu envoyer les quads ailleurs", assure l'élue. D'où l'idée, impulsée par le sous-préfet, de réunir les maires des quinze autres communes, leur présenter la réflexion de Biganos, les inciter à réfléchir à leur tour sur la meilleure manière de laisser circuler les quads chez eux, et les amener avant l'été prochain à s'entendre sur une réglementation commune. "Le plus difficile sera sûrement de choisir entre des arrêtés municipaux ou un arrêté préfectoral" convient Bruno Lafon.

"Un arrêté préfectoral aura plus de poids, sera lourd de symbole" admet le sous-préfet qui, durant une heure et demi, a écouté les préoccupations et propositions de chacun.

**Réglementer et informer.** "Tout le monde est d'accord pour oeuvrer ensemble, encore faut-il savoir comment" résume un représentant du Parc naturel qui a travaillé avec la commune de Biganos. Le conseiller général (PS) de la Teste, René Serrano, s'interroge entre la réglementation ou la signalisation, la coercition ou la pédagogie. Audenge évoque une nouvelle signalétique.

"Le quad endommage aussi la voirie publique, en dehors de la forêt" remarque le Teich. "Il faut un minimum de réglementation, on ne peut pas autoriser n'importe quoi" ajoute Mios. Lanton intervient sur la responsabilité des maires en cas d'accident.

L'Observatoire des sports de nature rappelle l'existence de deux fédérations sportives, de fédérations d'utilisateurs ou encore de 44 structures (déclarées) qui pratiquent ces activités en Gironde, et suggère aux communes de proposer des itinéraires aux passionnés et de concevoir une réglementation pour "ceux qui sortent des clous".

"Nous ne pourrions pas mettre un gendarme à chaque chemin, indique le capitaine Delain, la répression doit s'appuyer sur une réglementation crédible". Les communes se sont séparées avec l'espoir d'une réglementation commune vers le mois de mai. "Si on rate la saison prochaine, on perdra beaucoup" assure Bruno Lafon.



La circulation des quads doit être  
réglementée

PHOTO ARCHIVES STEPHANE LARTIGUE